DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS, MINIERS, ÉNERGÉTIQUES ET NORDIQUES

Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet de renforcement des réseaux de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi, de la municipalité d'Eeyou Istchee Baie-James et de la ville de Lebel-sur-Quévillon par Hydro-Québec

Dossier 3211-11-127

Le 4 mars 2022

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Québec

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de renforcement des réseaux de transports à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue sur le territoire des municipalités régionales de comté d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi, de la municipalité Eeyou Istchee Baie-James et de la ville Lebel-sur-Quévillon par Hydro-Québec est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	**Événement**
2018-11-16	Réception de l'avis de projet
2018-12-28	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2019-01-11 au 2019-02-11	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2019-03-01	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2021-07-02	Réception de l'étude d'impact
2021-07-07	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2021-08-20	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2021-09-29	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2021-10-27	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet au deuxième document de questions et commentaires

2021-10-29	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet au premier document de questions et commentaires
2021-12-06	Transmission à l'initiateur de projet du troisième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2022-02-04	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet au troisième document de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Hydro-Québec projette de construire une nouvelle ligne de transport à courant alternatif d'une tension de 315 kV sur 150 km de longueur entre le poste Lebel et un nouveau poste source à 315-120 kV à construire dans la municipalité d'Authier (poste d'Authier). Il est prévu que ce dernier soit raccordé aux postes de Figuery et de Palmarolle par deux nouvelles lignes à 120 kV d'environ 5 km chacune.

La nouvelle ligne serait jumelée à des lignes existantes sur près de 34 % de son parcours, soit sur 51 km, alors qu'un nouveau corridor serait requis sur 99 km de celle-ci. À partir du poste Lebel, situé sur le territoire non organisé (TNO) de Lac-Despinassy, la ligne projetée s'insère dans un corridor de lignes existantes d'une longueur totale de 39,5 km. Par la suite, la ligne s'éloigne des lignes existantes et chemine seule dans un nouveau corridor sur près de 40 km jusqu'à l'emprise d'une ligne existante établie dans la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, longeant cette ligne sur une distance de 10,8 km. Enfin, la ligne projetée s'écarte de cette ligne afin d'atteindre le nouveau poste d'Authier via un nouveau corridor de ligne de 59 km de longueur.

La ligne projetée compte près de 314 pylônes, de type haubané et de type tétrapode, avec une portée moyenne d'environ 480 m. Hydro-Québec a conçu un nouveau pylône à treillis en acier haubané dont la hauteur varie entre 60 et 68 m pour les besoins du présent projet. La largeur d'emprise de la ligne projetée est de 70 m lorsque la ligne est seule dans un nouveau corridor. Lorsqu'elle est juxtaposée à un corridor de lignes existantes, la servitude existante détenue par Hydro-Québec est suffisamment large pour accueillir une partie de l'emprise de la ligne projetée, mais une surlargeur de servitude variant entre 50,5 m et 66 m devra être acquise pour compléter l'emprise de la nouvelle ligne.

Cette nouvelle ligne viendrait créer une nouvelle voie d'acheminement de l'électricité provenant de la Baie-James vers l'Abitibi-Témiscamingue. Hydro-Québec mentionne qu'elle permettra également de réduire les chutes de tension sur l'ensemble du réseau à 315 kV de la région ainsi que d'augmenter la capacité du réseau à absorber la croissance de la consommation. Hydro-Québec indique également que le nouveau poste d'Authier permettra de solliciter davantage les lignes à 120 kV desservant le secteur ouest, pour ainsi mieux répartir l'électricité entre les lignes à 120 kV existantes composant le quadrilatère compris entre les postes de Figuery, de Palmarolle, de Rouyn et de Cadillac. De cette façon, les surcharges de lignes appréhendées dans les secteurs Est et Sud seraient évitées. Pour Hydro-Québec, l'ajout de ces ouvrages permettrait donc d'assurer la fiabilité du réseau de transport pour l'ensemble de la région, en plus de réduire les pertes d'énergie et d'améliorer la souplesse d'exploitation du réseau pour faire face à la croissance de la demande et soutenir le développement économique régional.

Le coût estimé du projet est de 612 M$, soit 502 M$ pour la construction de la ligne et 110 M$ pour la construction du poste d'Authier. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, les travaux de déboisement et de construction débuteraient au printemps 2023, pour une mise en service à l'automne 2025.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction des aires protégées;
- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique;
- la Direction générale de l'expertise climatique et économique et des relations extérieures;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Conseil exécutif – Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère du Tourisme.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC. Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 - Rapport, par Hydro-Québec, juin 2021, 420 pages;

- HYDRO-QUÉBEC. Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 - Annexes, par Hydro-Québec, juin 2021, 290 pages;

- HYDRO-QUÉBEC. Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Fiches de caractérisation - Milieux humides, cours d'eau et milieux terrestres, par Hydro-Québec, juin 2021, 456 pages;

- HYDRO-QUÉBEC. Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, par Hydro-Québec, octobre 2021, 163 pages incluant 7 annexes;

- HYDRO-QUÉBEC. Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires additionnels du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, par Hydro-Québec, octobre 2021, 24 pages;

- HYDRO-QUÉBEC. Renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires additionnels du ministère de l'Environnement et de la Lute contre les changements climatiques du Québec – Troisième série, par Hydro-Québec, janvier 2022, 248 pages incluant 7 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 28 décembre 2018

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Original signé par

Vincent Boucher, Biologiste, M.Sc.
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques